

Rapport du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale pour l'année 2024

Le présent rapport annuel est une réalisation du Service du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Ce rapport est basé sur tous les chiffres disponibles au 31.03.2025.

Pour toute remarque, suggestion ou question supplémentaire, vous pouvez vous adresser au Service du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, Park Atrium, rue des Colonies 11, 6^{ième} étage, 1000 Bruxelles.

Tél. +32-(0)2-512.85.77

E-mail: info@vicegouverneurbru.be

Ce rapport est également disponible en néerlandais et peut être consulté sur le site www.vicegouverneurbru.be.

Editeur responsable: Jozef OSTYN, Vice-Gouverneur

Table des matières

Table des matières	2
1 Introduction.....	4
1.1 Généralités.....	4
1.2 Les lois et règlements sur lesquels sont fondés le contrôle du respect des lois linguistiques 4	
1.3 Moyens logistiques	4
2 Données statistiques 2024 - globales.....	6
3 Données statistiques 2024 - par commune et par CPAS.....	12
4 Données statistiques 2024 - par grade.....	51
5 Données statistiques 2024 - commentaires	53
5.1 Généralités.....	53
5.2 Personnel statutaire.....	53
5.3 Personnel contractuel.....	54
5.4 Attestations de connaissance de la deuxième langue communiquées après l'engagement 55	
5.5 Prise d'acte et maintien ou retrait de décisions suspendues	55
5.6 Annulation de décisions suspendues.....	55
6 Parité dans les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division	56
7 Plaintes	58
7.1 Généralités.....	58
7.2 Détail des plaintes.....	59
8 Conclusions du Vice-Gouverneur	66

1 Introduction

1.1 Généralités

En application de l'article 65 des lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative du 18 juillet 1966, le Vice-Gouverneur vérifie si les décisions des administrations communales et des CPAS sont en concordance avec les lois et les règlements sur l'emploi des langues en matière administrative.

Les décisions qui sont soumises au Vice-Gouverneur concernent des nominations au sens le plus large, sans préjudice de leur statut: des admissions au stage, des nominations à titre définitif, des promotions, des désignations pour l'exercice de fonctions supérieures, des engagements contractuels de durée déterminée ou indéterminée, des contrats de remplacement, des engagements dans la cadre de l'article 60,§7 de la loi organique des CPAS et des contrats d'occupation d'étudiants ou de stagiaires.

Les données statistiques se rapportent au nombre de décisions des administrations communales et des centres publics d'action sociale et non pas au nombre de membres du personnel qui y sont occupés. En effet, pour un seul membre du personnel, il est possible que, durant la même année, deux décisions ou plus soient transmises, par exemple une admission au stage suivie six mois plus tard d'une nomination à titre définitif, ou un engagement contractuel de trois mois suivi d'une prolongation.

Il n'est pas tenu compte des décisions relatives à l'engagement du personnel de métier et ouvrier ni du personnel employé dans des établissements dont l'activité culturelle intéresse exclusivement un groupe linguistique, vu respectivement l'article 21, §3 et l'article 22 des lois linguistiques. Toutefois, de telles décisions sont généralement envoyées au service du Vice-Gouverneur afin de vérifier l'applicabilité des exceptions invoquées.

1.2 Les lois et règlements sur lesquels sont fondés le contrôle du respect des lois linguistiques

- Les lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative du 18 juillet 1966, en abrégé "les lois linguistiques"
- L'arrêté royal du 8 mars 2001 fixant les conditions de délivrance des certificats de connaissances linguistiques prévus à l'article 53 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées le 18 juillet 1966

1.3 Moyens logistiques

Pour l'exécution de la mission de contrôle qui lui est confiée par les lois linguistiques, le Vice-Gouverneur s'appuie sur du personnel mis à sa disposition par le Service public fédéral Intérieur.

Le tableau ci-dessous reflète la situation dans le courant de 2024.

Niveau	Néerlandophones	Francophones	Total
Niveau A	1	0	1
Niveau B	0	0	0
Niveau C	1	0 ⁽¹⁾	1
Niveau D	1	1	2
Total	3	1	4

⁽¹⁾ En ce moment, un membre du personnel francophone de niveau C figure encore au cadre, mais la personne est absente pour maladie de longue durée et n'a pas été remplacée.

L'effectif en ressources humaines reste critique et tout facteur interne (maladie, ..) ou externe (changement de loi entraînant une charge de travail supplémentaire, etc.) ayant un impact sur le fonctionnement du service peut avoir des conséquences graves. L'appel à une digitalisation encore plus poussée des processus de travail se fait de plus en plus pressant. Dans ce contexte s'impose toutefois l'engagement d'un collaborateur supplémentaire de niveau A, ainsi qu'un apport financier substantiel (unique). Il existe également un besoin pour un employé de niveau B pour un traitement qualitatif des dossiers dans les domaines de la comptabilité, de la logistique et du personnel.

2 Données statistiques 2024 - globales

Vous trouverez aux pages suivantes les données statistiques globales concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur par rapport aux décisions des administrations communales et des CPAS prises en 2024 (même si, dans certains cas, une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2025).

Au total, 3.639 délibérations auxquelles s'appliquent les lois linguistiques ont été envoyées, 1.719 par les communes, 1.920 par les CPAS. En 2023, il s'agissait encore de 3.758 délibérations, 1.612 par les communes, 2.146 par les CPAS. Nous constatons une diminution du nombre total de dossiers de 3,2%.

Chaque dossier fait l'objet d'une analyse qui mène à l'une des évaluations suivantes:

- **Approbation:** l'intéressé (contractuel/statutaire) répond aux exigences des lois linguistiques.
- **Suspension:** l'intéressé (contractuel/statutaire) ne répond pas aux exigences des lois linguistiques ET/OU les règles de parité n'ont pas été respectées. Un arrêté de suspension est rédigé et envoyé à toutes les instances concernées.
- **Tolérance:** une exception est faite pour les contractuels qui ne sont recrutés que pour une courte période et dont le recrutement, bien que strictement non conforme aux exigences des lois linguistiques, n'est pas immédiatement suspendu. Il s'agit souvent de personnes recrutées sur la base d'un contrat de remplacement. Si la personne concernée travaille plus longtemps dans un ou plusieurs communes ou CPAS bruxellois sur la base de divers petits contrats, une suspension suivra malgré tout.

Remarque: une suspension pour violation des règles de parité de l'article 21, §7 des lois linguistiques est souvent accompagnée d'une lacune au niveau de la connaissance écrite ou orale de la deuxième langue dans le chef de la même personne. Dans les tableaux ci-dessous, les suspensions concernées ne sont toutefois incluses que dans les chiffres de parité.

COMMUNES 2024			
Décisions relatives au personnel statutaire			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	72	182	254
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	6	101	107
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	9	9
Total	78	292	370
Décisions relatives au personnel contractuel			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	51	125	176
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	62	761	823
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	9	9
Engagement de durée limitée pour assurer la continuité du service - tolérée par le Vice-Gouverneur	14	327	341
Total	127	1.222	1.349
Total général	205	1.514	1.719

CPAS 2024			
Décisions relatives au personnel statutaire			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	8	48	56
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	4	28	32
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	1	1
Total	12	77	89
Décisions relatives au personnel contractuel			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	8	66	74
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	25	1.172	1.197
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	2	2
Engagement de durée limitée pour assurer la continuité du service - tolérée par le Vice-Gouverneur	25	533	558
Total	58	1.773	1.831
Total général	70	1.850	1.920

APERÇU PLURIANNUEL - COMMUNES

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
1995	1.195	869	326	
1996	1.998	1.562	436	
1997	1.910	1.498	412	
1998	1.895	1.403	360	132
1999	2.147	1.471	335	341
2000	2.143	1.445	255	443
2001	1.365	690	103	572
2002	1.458	607	71	780
2003	1.360	563	72	725
2004	1.444	579	175	690
2005	1.357	525	619	213
2006	1.519	585	548	386
2007	1.457	527	601	329
2008	1.492	554	588	350
2009	1.384	416	563	405
2010	1.434	440	594	400
2011	1.421	439	609	373
2012	1.726	723	667	336
2013	1.580	622	664	294
2014	1.247	487	518	242
2015	1.168	407	541	220
2016	1.338	439	611	288
2017	1.420	381	797	242
2018	1.529	545	758	226
2019	1.492	448	799	245
2020	1.309	348	743	218
2021	1.374	396	768	210
2022	1.516	436	809	271
2023	1.612	414	899	299
2024	1.719	430	948	341

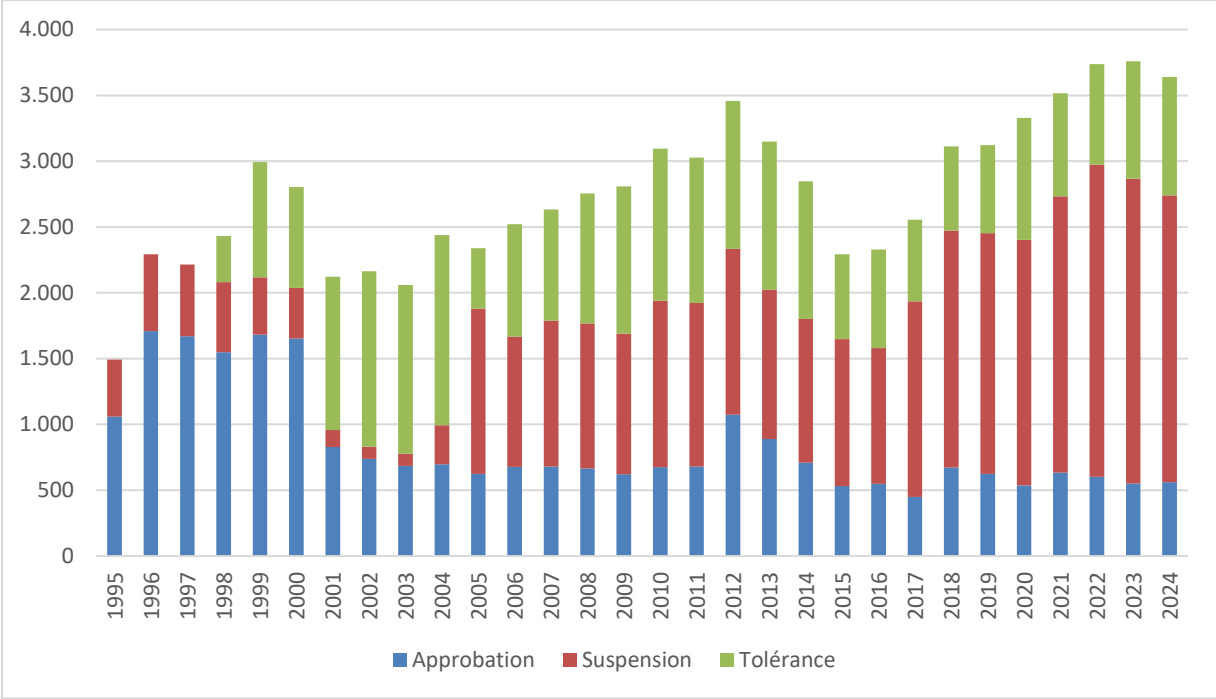
APERÇU PLURIANNUEL - CPAS

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
1995	297	190	107	
1996	295	148	147	
1997	305	171	134	
1998	537	146	173	218
1999	847	210	101	536
2000	661	207	130	324
2001	757	139	26	592
2002	705	132	21	552
2003	699	123	20	556
2004	995	119	121	755
2005	982	99	637	246
2006	1.002	92	443	467
2007	1.176	153	507	516
2008	1.263	111	514	638
2009	1.423	205	505	713
2010	1.661	235	671	755
2011	1.607	240	636	731
2012	1.732	351	593	788
2013	1.569	267	469	833
2014	1.599	222	574	803
2015	1.124	126	574	424
2016	991	109	421	461
2017	1.134	68	689	377
2018	1.584	128	1.041	415
2019	1.631	177	1.030	424
2020	2.020	188	1.124	708
2021	2.141	237	1.332	572
2022	2.220	167	1.562	491
2023	2.146	138	1.416	592
2024	1.920	130	1.232	558

APERÇU PLURIANNUEL - GLOBAL (chiffres)

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
1995	1.492	1.059	433	
1996	2.293	1.710	583	
1997	2.215	1.669	546	
1998	2.432	1.549	533	350
1999	2.994	1.681	436	877
2000	2.804	1.652	385	767
2001	2.122	829	129	1.164
2002	2.163	739	92	1.332
2003	2.059	686	92	1.281
2004	2.439	698	296	1.445
2005	2.339	624	1.256	459
2006	2.521	677	991	853
2007	2.633	680	1.108	845
2008	2.755	665	1.102	988
2009	2.807	621	1.068	1.118
2010	3.095	675	1.265	1.155
2011	3.028	679	1.245	1.104
2012	3.458	1.074	1.260	1.124
2013	3.149	889	1.133	1.127
2014	2.846	709	1.092	1.045
2015	2.292	533	1.115	644
2016	2.329	548	1.032	749
2017	2.554	449	1.486	619
2018	3.113	673	1.799	641
2019	3.123	625	1.829	669
2020	3.329	536	1.867	926
2021	3.515	633	2.100	782
2022	3.736	603	2.371	762
2023	3.758	552	2.315	891
2024	3.639	560	2.180	899

APERÇU PLURIANNUEL - GLOBAL (graphique)



3 **Données statistiques 2024 - par commune et par CPAS**

Vous trouverez aux pages suivantes les données statistiques concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur, ventilées par commune et par CPAS. Il s'agit toujours de décisions prises en 2024 (même si, dans certains cas, une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2025).

En ce qui concerne les contractuels, une distinction est faite entre les contrats à durée indéterminée (anciennement appelés 'contractuels'), abrégé CDI, et les contrats courts (anciennement appelés 'remplacements'; soit tous les contrats de courte durée, y compris les contrats de remplacement, mais également les contrats d'occupation d'étudiants et de stagiaires).

COMMUNE D'ANDERLECHT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	126	30	96
Relatives au personnel statutaire	37	13	24
Relatives au personnel contractuel	89	17	72

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	13	11	0	6	0	0
Stage	0	3	0	2	0	2
Total	13	14	0	8	0	2
N+F	27		8		2	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	6	6	10	53	0	3	0	0
Contrats courts	0	2	1	4	0	0	0	4
Total	6	8	11	57	0	3	0	4
N+F	14		68		3		4	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	19		11		0		30	
Francophones		22		70		4		96
N+F	41		81		4		126	

VILLE DE BRUXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	310	88	222
Relatives au personnel statutaire	144	45	99
Relatives au personnel contractuel	166	43	123

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	21	33	0	5	0	0
Stage	22	56	2	4	0	1
Total	43	89	2	9	0	1
N+F	132		11		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	12	13	18	98	0	0	0	0
Contrats courts	6	1	4	8	0	0	3	3
Total	18	14	22	106	0	0	3	3
N+F	32		128		0		6	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	61		24		3		88	
Francophones		103		116		3		222
N+F	164		140		6		310	

COMMUNE D'IXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	305	20	285
Relatives au personnel statutaire	43	3	40
Relatives au personnel contractuel	262	17	245

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	9	3	31	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	9	3	31	0	0
N+F	9		34		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	4	3	8	86	0	2	0	0
Contrats courts	1	2	0	25	0	0	4	127
Total	5	5	8	111	0	2	4	127
N+F	10		119		2		131	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	5		11		4		20	
Francophones		14		144		127		285
N+F	19		155		131		305	

COMMUNE D'ETTERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	117	18	99
Relatives au personnel statutaire	12	4	8
Relatives au personnel contractuel	105	14	91

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	4	1	0	5	0	0
Stage	0	1	0	1	0	0
Total	4	2	0	6	0	0
N+F	6		6		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	3	10	0	21	0	0	0	0
Contrats courts	10	16	1	32	0	0	0	12
Total	13	26	1	53	0	0	0	12
N+F	39		54		0		12	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	17		1		0		18	
Francophones		28		59		12		99
N+F	45		60		12		117	

COMMUNE D'EVERE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	28	2	26
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	28	2	26

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	1	1	14	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	5	0	0	0	6
Total	1	1	1	19	0	0	0	6
N+F	2		20		0		6	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		0		2	
Francophones		1		19		6		26
N+F	2		20		6		28	

COMMUNE DE GANSHOREN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	8	1	7
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	8	1	7

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	1	4	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	2	0	0	0	0
Total	0	1	1	6	0	0	0	0
N+F	1		7		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		1		6		0		7
N+F	1		7		0		8	

COMMUNE DE JETTE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	20	2	18
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	19	2	17

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0
N+F	1		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	4	1	7	0	0	0	0
Contrats courts	1	0	0	5	0	0	0	1
Total	1	4	1	12	0	0	0	1
N+F	5		13		0		1	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		0		2	
Francophones		5		12		1		18
N+F	6		13		1		20	

COMMUNE DE KOEKELBERG

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	34	2	32
Relatives au personnel statutaire	5	0	5
Relatives au personnel contractuel	29	2	27

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	2	0	1	0	0
Stage	0	1	0	1	0	0
Total	0	3	0	2	0	0
N+F	3		2		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	2	8	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	5	0	0	0	13
Total	0	1	2	13	0	0	0	13
N+F	1		15		0		13	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		2		0		2	
Francophones		4		15		13		32
N+F	4		17		13		34	

COMMUNE D'AUDERGHEM

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	29	3	26
Relatives au personnel statutaire	4	2	2
Relatives au personnel contractuel	25	1	24

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	1	0	0	0	0
Stage	0	0	0	1	0	0
Total	2	1	0	1	0	0
N+F	3		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	2	0	18	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	3	0	0	0	1
Total	1	2	0	21	0	0	0	1
N+F	3		21		0		1	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	3		0		0		3	
Francophones		3		22		1		26
N+F	6		22		1		29	

COMMUNE DE SCHAERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	156	15	141
Relatives au personnel statutaire	57	5	52
Relatives au personnel contractuel	99	10	89

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	19	1	8	0	2
Stage	2	15	0	5	0	3
Total	4	34	1	13	0	5
N+F	38		14		5	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	15	7	28	0	0	0	0
Contrats courts	2	2	1	27	0	0	0	17
Total	2	17	8	55	0	0	0	17
N+F	19		63		0		17	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	6		9		0		15	
Francophones		51		73		17		141
N+F	57		82		17		156	

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	19	1	18
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	18	1	17

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0
N+F	1		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	10	0	1	0	0
Contrats courts	0	0	0	4	0	0	0	1
Total	0	1	1	14	0	1	0	1
N+F	1		15		1		1	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		2		15		1		18
N+F	2		16		1		19	

COMMUNE DE SAINT-GILLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	196	8	188
Relatives au personnel statutaire	15	0	15
Relatives au personnel contractuel	181	8	173

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	4	0	9	0	0
Stage	0	0	0	1	0	1
Total	0	4	0	10	0	1
N+F	4		10		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	3	21	1	101	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	0	19	0	0	4	30
Total	3	23	1	120	0	0	4	30
N+F	26		121		0		34	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	3		1		4		8	
Francophones		27		131		30		188
N+F	30		132		34		196	

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	30	1	29
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	29	1	28

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0
N+F	1		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	0	10	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	12	0	0	1	4
Total	0	2	0	22	0	0	1	4
N+F	2		22		0		5	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		1		1	
Francophones		3		22		4		29
N+F	3		22		5		30	

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	54	0	54
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	54	0	54

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	25	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	9	0	0	0	20
Total	0	0	0	34	0	0	0	20
N+F	0		34		0		20	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		34		20		54
N+F	0		34		20		54	

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	70	1	69
Relatives au personnel statutaire	20	0	20
Relatives au personnel contractuel	50	1	49

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	3	0	17	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	3	0	17	0	0
N+F	3		17		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	4	1	28	0	1	0	0
Contrats courts	0	0	0	3	0	0	0	13
Total	0	4	1	31	0	1	0	13
N+F	4		32		1		13	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		7		49		13		69
N+F	7		50		13		70	

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	23	1	22
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	23	1	22

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	3	1	11	0	1	0	0
Contrats courts	0	0	0	5	0	0	0	2
Total	0	3	1	16	0	1	0	2
N+F	3		17		1		2	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		3		17		2		22
N+F	3		18		2		23	

COMMUNE D'UCCLE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	127	4	123
Relatives au personnel statutaire	10	0	10
Relatives au personnel contractuel	117	4	113

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	6	0	0	0	0
Stage	0	1	0	3	0	0
Total	0	7	0	3	0	0
N+F	7		3		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	7	1	35	0	1	0	0
Contrats courts	1	1	0	13	0	0	2	56
Total	1	8	1	48	0	1	2	56
N+F	9		49		1		58	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		2		4	
Francophones		15		52		56		123
N+F	16		53		58		127	

COMMUNE DE FOREST

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	51	8	43
Relatives au personnel statutaire	20	6	14
Relatives au personnel contractuel	31	2	29

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	5	10	0	0	0	0
Stage	1	3	0	1	0	0
Total	6	13	0	1	0	0
N+F	19		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	2	8	0	0	0	0
Contrats courts	0	4	0	5	0	0	0	12
Total	0	4	2	13	0	0	0	12
N+F	4		15		0		12	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	6		2		0		8	
Francophones		17		14		12		43
N+F	23		16		12		51	

COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	16	0	16
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	16	0	16

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	5	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	5	0	0	0	5
Total	0	1	0	10	0	0	0	5
N+F	1		10		0		5	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		1		10		5		16
N+F	1		10		5		16	

CPAS D'ANDERLECHT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	105	7	98
Relatives au personnel statutaire	8	1	7
Relatives au personnel contractuel	97	6	91

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	3	0	2	0	0
Stage	0	0	0	2	0	0
Total	1	3	0	4	0	0
N+F	4		4		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	8	3	37	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	1	18	0	0	1	26
Total	1	10	4	55	0	0	1	26
N+F	11		59		0		27	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		4		1		7	
Francophones		13		59		26		98
N+F	15		63		27		105	

CPAS DE BRUXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	797	31	766
Relatives au personnel statutaire	35	6	29
Relatives au personnel contractuel	762	25	737

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	4	7	0	8	0	0
Stage	1	8	1	6	0	0
Total	5	15	1	14	0	0
N+F	20		15		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	5	5	180	0	1	0	0
Contrats courts	1	0	4	248	0	0	15	303
Total	1	5	9	428	0	1	15	303
N+F	6		437		1		318	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	6		10		15		31	
Francophones		20		443		303		766
N+F	26		453		318		797	

CPAS D'IXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	65	0	65
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	65	0	65

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	2	0	62	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	1	0	0	0	0
Total	0	2	0	63	0	0	0	0
N+F	0		63		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		2		63		0		65
N+F	2		63		0		65	

CPAS D'ETTERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	49	3	46
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	48	3	45

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	1	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1	0	0
N+F	0		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	2	2	1	30	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	9	0	0	0	4
Total	2	2	1	39	0	0	0	4
N+F	4		40		0		4	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		1		0		3	
Francophones		2		40		4		46
N+F	4		41		4		49	

CPAS D'EVERE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	121	7	114
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	120	7	113

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	1	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1	0	0
N+F	0		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	5	0	42	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	2	34	0	0	5	30
Total	0	7	2	76	0	0	5	30
N+F	7		78		0		35	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		2		5		7	
Francophones		7		77		30		114
N+F	7		79		35		121	

CPAS DE GANSHOREN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	21	0	21
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	21	0	21

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	9	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	4	0	0	0	8
Total	0	0	0	13	0	0	0	8
N+F	0		13		0		8	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		13		8		21
N+F	0		13		8		21	

CPAS DE JETTE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	38	2	36
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	38	2	36

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	0	1	11	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	3	0	0	0	22
Total	1	0	1	14	0	0	0	22
N+F	1		15		0		22	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		0		2	
Francophones		0		14		22		36
N+F	1		15		22		38	

CPAS DE KOEKELBERG

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	17	0	17
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	17	0	17

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	0	12	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	4	0	0	0	0
Total	0	1	0	16	0	0	0	0
N+F	1		16		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		1		16		0		17
N+F	1		16		0		17	

CPAS D'AUDERGHEM

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	23	1	22
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	23	1	22

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	21	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	1	21	0	0	0	0
N+F	1		22		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		1		21		0		22
N+F	1		22		0		23	

CPAS DE SCHAERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	91	2	89
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	91	2	89

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	27	0	1	0	0
Contrats courts	0	1	1	36	0	0	0	23
Total	0	2	2	63	0	1	0	23
N+F	2		65		1		23	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		2		0		2	
Francophones		2		64		23		89
N+F	2		66		23		91	

CPAS DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	25	0	25
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	25	0	25

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	9	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	12	0	0	0	4
Total	0	0	0	21	0	0	0	4
N+F	0		21		0		4	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		21		4		25
N+F	0		21		4		25	

CPAS DE SAINT-GILLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	88	0	88
Relatives au personnel statutaire	4	0	4
Relatives au personnel contractuel	84	0	84

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	2	0	2	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	2	0	2	0	0
N+F	2		2		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	4	0	36	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	0	17	0	0	0	25
Total	0	6	0	53	0	0	0	25
N+F	6		53		0		25	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		8		55		25		88
N+F	8		55		25		88	

CPAS DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	141	3	138
Relatives au personnel statutaire	7	0	7
Relatives au personnel contractuel	134	3	131

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	7	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	7	0	0	0	0
N+F	7		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	1	0	57	0	0	0	0
Contrats courts	1	1	1	57	0	0	0	15
Total	2	2	1	114	0	0	0	15
N+F	4		115		0		15	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		1		0		3	
Francophones		9		114		15		138
N+F	11		115		15		141	

CPAS DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	34	0	34
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	34	0	34

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	29	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	5
Total	0	0	0	29	0	0	0	5
N+F	0		29		0		5	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		29		5		34
N+F	0		29		5		34	

CPAS DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	0	0	0
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	0	0	0

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		0		0		0
N+F	0		0		0		0	

CPAS DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	78	5	73
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	78	5	73

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	1	30	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	14	0	0	4	29
Total	0	0	1	44	0	0	4	29
N+F	0		45		0		33	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		4		5	
Francophones		0		44		29		73
N+F	0		45		33		78	

CPAS D'UCCLE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	177	7	170
Relatives au personnel statutaire	27	3	24
Relatives au personnel contractuel	150	4	146

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	16	2	3	0	0
Stage	0	4	1	0	0	1
Total	0	20	3	3	0	1
N+F	20		6		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	21	0	43	0	0	0	0
Contrats courts	1	1	2	44	0	0	0	37
Total	2	22	2	87	0	0	0	37
N+F	24		89		0		37	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		5		0		7	
Francophones		42		91		37		170
N+F	44		96		37		177	

CPAS DE FOREST

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	0	0	0
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	0	0	0

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		0		0		0
N+F	0		0		0		0	

CPAS DE WATERMAEL-BOITSFORT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	50	2	48
Relatives au personnel statutaire	6	2	4
Relatives au personnel contractuel	44	0	44

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	1	0	2	0	0
Stage	0	0	0	1	0	0
Total	2	1	0	3	0	0
N+F	3		3		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	4	0	26	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	0	10	0	0	0	2
Total	0	6	0	36	0	0	0	2
N+F	6		36		0		2	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		0		0		2	
Francophones		7		39		2		48
N+F	9		39		2		50	

4 Données statistiques 2024 - par grade

Vous trouverez aux pages suivantes les données statistiques concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur, ventilées par grade. Il s'agit toujours de décisions prises en 2024 (même si, dans certains cas, une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2025).

Dans les décisions par rapport à une occupation d'étudiant (8 NL - 358 FR) ou d'étudiant-stagiaire (0 NL - 2 FR), il est généralement difficile de savoir dans quel grade les personnes concernées sont employées. Ces dossiers n'ont donc pas été pris en compte dans les tableaux ci-dessous.

COMMUNES - STATUTAIRES PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
A	25	71	6	62	0	9
B	21	69	0	13	0	0
C	25	40	0	25	0	0
D	1	0	0	1	0	0
E ⁽¹⁾	0	2	0	0	0	0
Total	72	182	6	101	0	9

CPAS - STATUTAIRES PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
A	3	14	4	18	0	1
B	2	20	0	4	0	0
C	3	12	0	5	0	0
D	0	2	0	0	0	0
E ⁽¹⁾	0	0	0	1	0	0
Total	8	48	4	28	0	1

COMMUNES - CONTRACTUELS PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F
A	24	50	21	225 ⁽²⁾	3	41
B	7	26	15	186	3	54
C	20	40	24	237	5	85
D	0	9	2	70	2	17
E ⁽¹⁾	0	0	0	49	0	21
Total	51	125	62	767	13	218

CPAS - CONTRACTUELS PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F
A	3	22	3	106 ⁽³⁾	5	16
B	1	36	7	566	4	185
C	2	7	10	333	10	118
D	1	1	2	76	0	21
E ⁽¹⁾	1	0	1	29	1	9
Total	8	66	23	1.110	20	349

⁽¹⁾ Seule une connaissance orale élémentaire est requise pour un membre du personnel de niveau E.

⁽²⁾ Dont 9 principalement pour non-respect des règles de parité.

⁽³⁾ Dont 2 principalement pour non-respect des règles de parité.

5 Données statistiques 2024 - commentaires

5.1 Généralités

Pour 2024, un total de 3.639 décisions ont été soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur. Il s'agit d'une diminution de 3,2% par rapport à 2023 (après des augmentations de 5,6%, 6,3% et 0,6% respectivement au cours des trois années précédentes). La baisse concerne exclusivement les CPAS (-10,5%), les communes ayant encore connu une augmentation (+6,6%). Le nombre de recrutements statutaires a de nouveau augmenté par rapport à 2023 (+7,5%, passant de 427 à 459), tandis que le nombre de recrutements contractuels a quelque peu diminué (-4,5%, passant de 3.331 à 3.180). Au total, 2.180 arrêtés de suspension ont été émis en 2024, une baisse par rapport à 2023 (2.315). Les années précédentes avaient enregistré une forte augmentation : 1.032 en 2016, 1.486 en 2017, 1.799 en 2018, 1.829 en 2019, 1.867 en 2020, 2.100 en 2021 et 2.371 en 2022. En pourcentage, le nombre de suspensions, qui s'élève à 59,9%, est légèrement inférieur à celui de l'année dernière (61,6% en 2023).

Il est à noter que le nombre de dossiers transmis par les autorités locales varie fortement d'une commune à l'autre et est particulièrement faible dans certaines communes. Cela suggère que toutes les autorités locales ne présentent pas aussi soigneusement toutes les décisions pertinentes. Après le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert, le CPAS de Forest manque désormais lui aussi complètement à son obligation légale de soumettre les décisions en matière de recrutement, de nomination et de promotion du personnel au Vice-Gouverneur. Les ministres compétents de la Commission communautaire commune en ont été informés.

En outre, nous constatons que les décisions reçues de certaines autorités locales font parfois référence à un recrutement antérieur de la personne concernée, dont la décision n'a pas été reçue. Cela indique également que même les autorités qui ne se montrent pas réticentes à se conformer aux obligations légales, font parfois preuve d'une certaine négligence. Mon service doit donc constamment insister pour que toutes les autorités locales transfèrent en temps utile toutes les décisions pertinentes et les informations nécessaires. Ces dernières années, nous avons constaté une plus grande ouverture à cet égard de la part du service du personnel de la plupart des autorités locales.

5.2 Personnel statutaire

459 (12,6%) des décisions soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur concernaient le recrutement de personnel statutaire. Dans 149 cas (32,5%), la nomination en tant que stagiaire ou statutaire a dû être suspendue pour violation des lois linguistiques. Dans les 310 autres cas (67,5%), il a été constaté que la personne concernée disposait de tous les brevets relatifs à sa connaissance écrite et orale de la deuxième langue requis par la loi, et les règles de parité ont été respectées.

Le pourcentage global de nominations statutaires a augmenté en 2024 par rapport à 2023 (de 11,4% à 12,6% de l'ensemble des recrutements) suite à une légère augmentation dans les communes, pour atteindre 21,5% du total des recrutements en 2024 contre 20,0% en 2023. Dans les CPAS, par ailleurs, le pourcentage est resté à 4,6%, soit le même pourcentage qu'en 2023.

La nomination du personnel statutaire dans les administrations communales s'opère encore en majeure partie en conformité avec les lois linguistiques, bien qu'une tendance négative soit perceptible. Le pourcentage de décisions conformes s'élève à 68,6% en 2024, contre 72,9% en 2023 et 75,1% en 2022. En chiffres absolus, les communes ont vu le nombre de suspensions passer à 116 en 2024, contre 91 en 2023 et 83 en 2022.

Dans les CPAS, 62,9% des nominations statutaires ont été effectuées conformément aux lois linguistiques, contre 59,2% en 2023. En chiffres absolus, avec 33 suspensions, nous sommes encore un peu en dessous des années précédentes : 42 (2023), 36 (2022), 52 (2021), 49 (2020), 57 (2019) et 64 (2018).

Il convient de noter que certaines nominations d'agents statutaires se rapportent à des emplois pour lesquels les lois linguistiques stipulent que la parité entre les deux groupes linguistiques doit être respectée à partir d'un certain niveau (voir chapitre 6). Pour 9 des 116 suspensions dans les communes et 1 des 33 suspensions dans les CPAS, la suspension était essentiellement fondée sur le non-respect de la parité.

Comme l'illustrent les tableaux publiés, la situation est parfois très différente d'une commune à l'autre. Il est particulièrement frappant d'observer qu'aucune nomination statutaire n'a été signalée par 5 communes et 11 CPAS.

5.3 Personnel contractuel

3.180 (87,4%) des décisions soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur concernaient le recrutement de personnel contractuel. Dans 2.031 cas (63,9%), le recrutement contractuel a dû être suspendu pour violation des lois linguistiques. Dans 250 cas (7,9%), il est apparu que l'intéressé satisfaisait aux exigences légales en matière de connaissance écrite et/ou orale de la deuxième langue, et les règles de parité ont été respectées. Enfin, dans 899 cas (28,3%), une exception a été faite pour des contractuels qui n'ont été recrutés que pour une courte période et dont le recrutement, sans être strictement conforme aux exigences des lois linguistiques, n'a pas été suspendu immédiatement.

Dans les communes, 13,0% des recrutements contractuels étaient conformes aux lois linguistiques, tandis que 61,8% des dossiers ont été suspendus et que 25,3% des cas ont été tolérés en raison de la courte durée du contrat. En 2023, les pourcentages étaient respectivement de 14,1% (approbation), de 62,7% (suspension) et de 23,2% (tolérance). En 2022, les pourcentages étaient respectivement de 15,7% (approbation), de 61,4% (suspension) et de 22,9% (tolérance). Ces pourcentages sont donc assez stables au fil des années.

En revanche, dans les CPAS, seulement 4,0% des recrutements contractuels étaient conformes aux lois linguistiques, tandis que 65,5% des dossiers ont été suspendus et que 30,5% des cas ont été tolérés en raison de la courte durée du contrat. En 2023, les pourcentages étaient respectivement de 3,8% (approbation), de 67,3% (suspension) et de 29,0% (tolérance). En 2022, les pourcentages étaient respectivement de 4,7% (approbation), de 72,1% (suspension) et de 23,2% (tolérance). Le nombre croissant de cas de tolérance indique que davantage de nouveaux agents sont recrutés dans les CPAS, et plus souvent avec des contrats de courte durée. En chiffres absolus, le nombre de suspensions concernant des agents contractuels dans les CPAS s'est quelque peu stabilisé, après un pic en 2022 : 1.075 en 2020, 1.280 en 2021, 1.526 en 2022, 1.374 en 2023 et 1.199 en 2024.

Il convient de noter que certains recrutements d'agents contractuels se rapportent à des emplois pour lesquels les lois linguistiques stipulent que la parité entre les deux groupes linguistiques doit être respectée à partir d'un certain niveau (voir chapitre 6). Pour 9 des 832 suspensions dans les communes et 2 des 1.199 suspensions dans les CPAS, la suspension était essentiellement fondée sur le non-respect de la parité.

Nous constatons donc que des décisions d'engagement contractuel doivent encore souvent être suspendues. Ceci s'explique dans de nombreux cas par le constat d'une succession de contrats à court terme, dépassant les limites de la tolérance.

5.4 Attestations de connaissance de la deuxième langue communiquées après l'engagement

Certaines autorités locales bruxelloises ont également pour bonne pratique, si un membre du personnel obtient le brevet linguistique Selor requis après son entrée en fonction, d'en informer le Vice-Gouverneur et de lui envoyer une copie du brevet. Ces informations sont tenues à jour et elles sont utiles pour le suivi et l'examen de toute décision ultérieure affectant la même personne. Cela donne également une image de l'efficacité de la politique de l'autorité locale en question en ce qui concerne la promotion du bilinguisme parmi son personnel.

Dans 54 dossiers de 2024, au moins un brevet linguistique a été transmis. 62 brevets linguistiques ayant trait à des dossiers plus anciens ont également été reçus.

5.5 Prise d'acte et maintien ou retrait de décisions suspendues

Lorsqu'une délibération relative à une désignation est suspendue par le Vice-Gouverneur, la commune ou le CPAS peut retirer ou maintenir cette délibération. En 2024, à notre connaissance, une seule délibération a été retirée après suspension sur la base d'une violation des lois linguistiques. Une prise d'acte avec maintien a été transmise pour 1.131 décisions: 618 pour les communes et 513 pour les CPAS. Cela signifie que dans 1.049 cas de suspension, aucune décision de prise d'acte avec maintien n'a (encore) été reçue.

5.6 Annulation de décisions suspendues

Le pouvoir d'annulation d'une décision suspendue appartient aux organes de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour les décisions des administrations communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale jouit d'une compétence d'annulation par ses pouvoirs sur les administrations locales. Pour les décisions des CPAS, il s'agit d'une compétence du Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale.

Aucune décision d'annulation de décision suspendue en 2024 n'a été communiquée.

Il est important de noter que la procédure de suspension et d'annulation exposée ci-dessus est indépendante de la compétence du Conseil d'État, en tant que juridiction administrative, de suspendre et/ou d'annuler les décisions qui violent les normes de droit supérieures en vigueur, et ce à la demande de toute partie justifiant d'un intérêt (cf. arrêt 247.358 du 31 mars 2020 dans lequel le Conseil d'État a annulé une décision d'un pouvoir local bruxellois, suspendue en 2015 par le Vice-Gouverneur, en raison d'une violation des lois linguistiques).

6 Parité dans les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division

En 2024, 21 décisions ont été suspendues par le Vice-Gouverneur pour non-respect des règles de parité (10 statutaires et 11 contractuels).

Afin de préserver le respect de la parité, le Vice-Gouverneur doit disposer à intervalles réguliers d'aperçus actualisés qui lui sont transmis par les autorités administratives des communes et des CPAS.

Ces aperçus contiennent une liste nominative de tous les fonctionnaires avec un grade de chef de division (A5) ou supérieur, indiquant leur rôle linguistique, mis à jour le 31 décembre de l'année précédente. Ils mentionnent également le nombre de places prévues au cadre.

À la page suivante, vous trouverez un résumé des derniers aperçus envoyés. En cas de parité parfaite, le prochain recrutement / désignation pour l'exercice de fonctions supérieures / nomination / promotion au grade d'A5 ou supérieur peut être attribué(e) à une personne néerlandophone ou francophone. Si la parité n'est pas parfaite, le recrutement / désignation pour l'exercice de fonctions supérieures / nomination / promotion devrait aller à un candidat appartenant au groupe linguistique le moins représenté dans les grades concernés.

Le tableau mentionne également la date des dernières listes reçues. Pas moins de 6 communes et 2 CPAS restent malheureusement en défaut à cet égard.

En dehors de la parité pour les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division, l'article 21, §7 des lois linguistiques prévoit qu'au moins 50% des emplois à conférer doivent être répartis à parité entre les deux groupes linguistiques. Il est impossible pour mon service de surveiller en permanence le roulement du personnel dans chaque commune et CPAS. Cependant, si nous notons que sur les 3.639 dossiers de recrutement en 2024, seuls 275 (7,6%) concernaient un néerlandophone, on peut supposer qu'au moins dans un certain nombre d'administrations locales, la représentation minimale de 25% de néerlandophones n'est pas atteinte. 2 communes et 8 CPAS ne nous ont transmis aucun dossier concernant le recrutement d'un néerlandophone en 2024.

N°	Commune	Cadre	Occupation		Total	Pourcentage		Date
			F	N		F	N	
1	Anderlecht	38	18	11	29	62,1%	37,9%	31/12/2024
2	Bruxelles	83	50	16	66	75,8%	24,2%	31/12/2023
3	Ixelles	91	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2024
4	Etterbeek	20	9	2	11	81,8%	18,2%	31/12/2024
5	Evere	16	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2018
6	Ganshoren	8	4	1	5	80,0%	20,0%	31/12/2024
7	Jette	56	28	5	33	84,8%	15,2%	31/12/2024
8	Koekelberg	11	5	1	6	83,3%	16,7%	31/12/2020
9	Auderghem	11	2	2	4	50,0%	50,0%	31/12/2024
10	Schaerbeek	41	21	13	34	61,8%	38,2%	31/12/2024
11	Berchem-Sainte-Agathe	5	3	2	5	60,0%	40,0%	31/12/2023
12	Saint-Gilles	14	12	2	14	85,7%	14,3%	31/12/2024
13	Molenbeek-Saint-Jean	22	10	3	13	76,9%	23,1%	31/12/2024
14	Saint-Josse-ten-Noode	8	8	3	11	72,7%	27,3%	31/12/2024
15	Woluwe-Saint-Lambert	24	12	3	15	80,0%	20,0%	31/12/2013
16	Woluwe-Saint-Pierre	16	7	2	9	77,8%	22,2%	31/12/2017
17	Uccle	32	12	2	14	85,7%	14,3%	31/12/2024
18	Forest	11	8	3	11	72,7%	27,3%	31/12/2024
19	Watermael-Boitsfort	4	3	1	4	75,0%	25,0%	31/12/2024
Total		511	222	76	298	74,5%	25,5%	

N°	CPAS	Cadre	Occupation		Total	Pourcentage		Date
			F	N		F	N	
1	Anderlecht	10	3	2	5	60,0%	40,0%	31/12/2024
2	Bruxelles	60	56	3	59	94,9%	5,1%	31/12/2024
3	Ixelles	14	10	2	12	83,3%	16,7%	26/10/2021
4	Etterbeek	6	4	1	5	80,0%	20,0%	31/12/2024
5	Evere	7	5	1	6	83,3%	16,7%	31/12/2024
6	Ganshoren	5	3	2	5	60,0%	40,0%	31/12/2024
7	Jette	18,5	8	4	12	66,7%	33,3%	31/12/2024
8	Koekelberg	2	2	0	2	100,0%	0,0%	31/12/2024
9	Auderghem	5	5	0	5	100,0%	0,0%	31/12/2024
10	Schaerbeek	21	17	1	18	94,4%	5,6%	31/12/2024
11	Berchem-Sainte-Agathe	4	3	1	4	75,0%	25,0%	31/12/2024
12	Saint-Gilles	11	6	3	9	66,7%	33,3%	31/12/2024
13	Molenbeek-Saint-Jean	13	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2024
14	Saint-Josse-ten-Noode	7	7	2	9	77,8%	22,2%	31/12/2024
15	Woluwe-Saint-Lambert	11	12	0	12	100,0%	0,0%	31/12/2024
16	Woluwe-Saint-Pierre	8	6	0	6	100,0%	0,0%	31/12/2024
17	Uccle	19	5	0	5	100,0%	0,0%	31/12/2024
18	Forest	8	6	1	7	85,7%	14,3%	31/12/2023
19	Watermael-Boitsfort	4	4	0	4	100,0%	0,0%	31/12/2024
Total		233,5	167	25	192	87,0%	13,0%	

7 Plaintes

7.1 Généralités

Sur la base de l'article 65, §4 des lois linguistiques, le Vice-Gouverneur instruit toutes les plaintes qu'il reçoit concernant des infractions à ces lois par toute autorité, service public ou entreprise publique dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Le rôle du Vice-Gouverneur dans le traitement de ces plaintes est celui de médiateur entre le plaignant et l'autorité concernée. Il n'a pas le pouvoir d'exercer une action coercitive à l'égard de l'autorité concernée.

Le nombre de plaintes formelles adressées au Vice-Gouverneur (principalement par courrier électronique) a fortement augmenté depuis 2020. Au cours des deux décennies précédentes, le nombre annuel de plaintes tournait autour de 10 par an. Depuis 2020, il se situe entre 20 et 30 par an. En 2024, 61 plaintes ont été reçues. Il n'y a pas d'explication univoque à cette forte augmentation.

Quoi qu'il en soit, le nombre de plaintes formellement déposées reste limité en chiffres absolus et l'on peut toujours affirmer qu'elles ne donnent certainement pas une image complète de l'ensemble des violations des lois linguistiques qui se produisent. En effet, il arrive très souvent que l'on soit en contact informel avec des personnes qui identifient des problèmes mais choisissent de ne pas déposer de plainte.

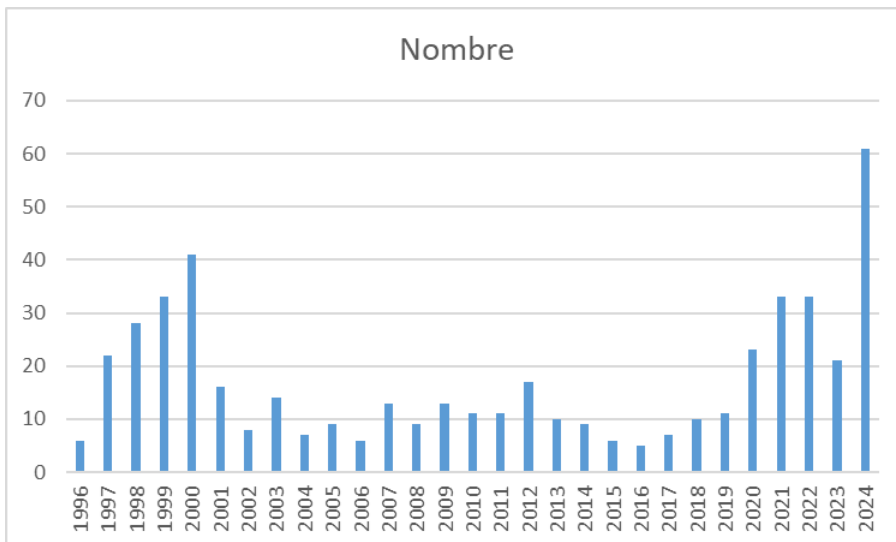
Il y a différentes explications à cela. La plus évidente est que de nombreux citoyens ne sont pas familiarisés avec les dispositions des lois linguistiques, ni avec les mécanismes de plainte existants, même si un certain nombre d'initiatives ont été prises à cet égard au cours des trois dernières années, notamment par le Steunpunt Taalwetwijzer du gouvernement flamand. La couverture médiatique, généralement en réponse à la publication de ce rapport annuel ou aux débats parlementaires à son sujet, a certainement contribué à mieux faire connaître la législation et ses procédures de plainte.

Le citoyen n'est pas non plus obligé d'adresser ses plaintes au Vice-Gouverneur. Il est bien entendu libre de choisir d'avoir recours aux services ou procédures de plainte normaux des différentes autorités et services gouvernementaux ou de déposer une plainte directement auprès de la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL). Il existe d'ailleurs d'autres organismes chargés de recevoir les plaintes, notamment le Steunpunt Taalwetwijzer du gouvernement flamand et le Vlaams Meldpunt Taalklachten in de Brusselse ziekenhuizen

Une raison peut-être plus fondamentale du nombre limité de plaintes est la réticence de nombreux citoyens à déposer une plainte formelle, d'une part parce qu'ils ne sont pas convaincus qu'elle aboutira à quelque chose de concret et d'autre part parce que de nombreuses personnes se sont habituées à ne pas pouvoir toujours compter sur un service dans leur langue en tout temps. Cependant, il peut être établi que de nombreux services - malheureusement pas tous - qui sont contactés par le Vice-Gouverneur dans le cadre d'une plainte répondent positivement, accordent également une attention particulière à cette question et tentent d'y remédier. La réponse des responsables de ces services montre qu'ils se soucient d'offrir un service correct et de qualité. Ces plaintes ont donc une importante fonction de signalement et, dans de nombreux cas, les plaignants eux-mêmes sont agréablement surpris du fait que leur plainte soit prise au sérieux et que des mesures soient adoptées. Il est bien entendu également important - et regrettable - de constater que certains services publics ne réagissent pas ou peu.

APERÇU PLURIANNUEL - PLAINTES

Année	Nombre	Année	Nombre
1996	6	2011	11
1997	22	2012	17
1998	28	2013	10
1999	33	2014	9
2000	41	2015	6
2001	16	2016	5
2002	8	2017	7
2003	14	2018	10
2004	7	2019	11
2005	9	2020	23
2006	6	2021	33
2007	13	2022	33
2008	9	2023	21
2009	13	2024	61
2010	11		



7.2 Détail des plaintes

En 2024, le Vice-Gouverneur a reçu un total de 61 plaintes. Il s'agit d'un nouveau record absolu. Un peu plus de la moitié (35) des plaintes concernaient le fonctionnement des services communaux, principalement des services médiocres ou inexistantes en néerlandais. Un certain nombre de plaintes en 2024 étaient directement ou indirectement liées aux élections qui ont eu lieu le 9 juin. Comme les années précédentes, les services de police et de justice (7), les hôpitaux et les SMURs (4), et bpost (4) ont fait l'objet d'un grand nombre de plaintes, ce qui indique la persistance de problèmes structurels concernant l'offre de services bilingues dans ces secteurs.

Comme les années précédentes, 2024 a démontré que de plus en plus de plaintes, concernant les services publics et les formes de prestation de services les plus divers, ont pour origine le fonctionnement ou la structure de certains systèmes informatiques. Bien entendu, ces systèmes informatiques sont essentiels dans le cadre de la numérisation croissante de tous les

types de services publics, dont l'objectif est de servir les citoyens plus rapidement et plus efficacement. Pour ce faire, la langue administrative du citoyen et les dispositions pertinentes des lois linguistiques doivent être prises en compte lors de la programmation de ces systèmes informatiques. Dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, il semble que des erreurs se produisent de plus en plus souvent dans ce domaine, parfois avec des conséquences importantes (par exemple, les citoyens reçoivent involontairement une carte d'identité ou un permis de conduire dans une langue administrative autre que la leur). Il incombe évidemment aux responsables de tous les services publics concernés de tenir suffisamment compte de cet aspect lors de l'élaboration des exigences relatives aux nouveaux systèmes informatiques.

Les plaintes déposées en 2024 concernaient également divers services publics et niveaux de pouvoir. Les plaintes sont détaillées ci-dessous, classées par type de service public.

Services communaux (35 plaintes)

Quatre des plaintes déposées en 2024 concernaient la langue des cartes d'identité et documents similaires. Dans deux cas, respectivement dans la Ville de Bruxelles et dans la commune de Woluwe-Saint-Pierre, il s'agissait de situations où, suite à une mauvaise manipulation du programme Belpic par le guichetier, la personne concernée a reçu une carte d'identité en français, alors qu'elle était inscrite au registre de la population en néerlandais. Ce problème s'est également produit l'année dernière. Dans les deux cas, la commune a immédiatement remplacé la carte d'identité à la demande du Vice-Gouverneur. Un contact avec le ministre fédéral de l'Intérieur a également révélé que les problèmes liés au programme Belpic avaient été résolus entre-temps. Une autre plainte concernait un cas où, lors de la lecture de la carte d'identité néerlandophone d'un habitant de la Ville de Bruxelles, l'adresse de la personne concernée apparaissait à l'écran en français. Ce problème a également été signalé au SPF Intérieur. La quatrième plainte concerne un cas dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode où, lors de la demande d'un nouveau passeport, un résident néerlandophone n'a pas pu être aidé au guichet en néerlandais et a reçu, contre sa demande expresse, un passeport en français.

Quatre plaintes ont été déposées en 2024 concernant des offres d'emploi ou des procédures de promotion pour le personnel des administrations communales ou des CPAS. Trois dossiers concernaient des offres d'emploi, respectivement pour un chauffeur-accompagnateur de personnes âgées dans la commune d'Etterbeek, pour un inspecteur/inspectrice de la propreté publique dans la commune d'Etterbeek et pour un psychologue au CPAS d'Etterbeek. Dans chaque cas, seule la connaissance du français était mentionnée comme condition de recrutement (également dans la version néerlandaise de l'offre d'emploi). Les contacts avec les responsables ont révélé qu'il s'agissait d'erreurs matérielles dans la traduction des offres d'emploi en néerlandais. Les offres d'emploi en question ont également été modifiées. La quatrième plainte concerne un agent néerlandophone de la commune d'Uccle qui aurait été inscrit à un cours en français en vue d'une procédure de promotion et dont l'épreuve dans le cadre de cette procédure a également été évaluée et corrigée en français.

Une plainte a été déposée par un Centre d'Aide aux Personnes qui a fait remarquer que les citoyens qu'il aide ne peuvent presque jamais être aidés en néerlandais par les assistants sociaux des CPAS bruxellois. En effet, les assistants sociaux ne parlent généralement pas le néerlandais et les rares parmi eux qui le parlent sont souvent surchargés. Il s'agit donc d'une plainte assez générale, mais certains exemples concrets ont été cités à partir des expériences avec les CPAS de Schaerbeek, Forest et Bruxelles. Comme il s'agissait d'un problème qui

concernait plusieurs CPAS, le Vice-Gouverneur a écrit aux ministres bruxellois responsables de la tutelle sur les CPAS au sein de la Commission communautaire commune.

Onze des plaintes reçues par le Vice-Gouverneur en 2024 concernant le fonctionnement des services communaux étaient liées aux élections du 9 juin 2024. Dix de ces plaintes concernaient des difficultés rencontrées dans différentes communes (respectivement Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Auderghem, Evere, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Ville de Bruxelles, Anderlecht et Ixelles) pour se faire assister en néerlandais par l'administration communale lors de l'introduction des documents nécessaires à la participation d'une liste aux élections. Ces problèmes concernaient notamment l'absence d'un accueil ou de personnel parlant le néerlandais, l'absence de formulaires en néerlandais, etc. Une onzième plainte concernait l'absence de personnel capable de parler en néerlandais à un électeur dans un bureau électoral à Laeken. Dans tous ces cas, une lettre a été adressée non seulement au bourgmestre de la commune concernée, mais aussi au ministre bruxellois de tutelle des pouvoirs locaux et au ministre fédéral de l'Intérieur. Dans le cadre du suivi, un certain nombre de lacunes liées à l'absence de formulaires en néerlandais ont été éliminées.

En 2024, le Vice-Gouverneur a reçu cinq plaintes relatives à des documents délivrés par une administration communale dans la mauvaise langue ou non disponibles dans la langue souhaitée. Un habitant néerlandophone a reçu une facture en français de la part de la Ville pour la réservation d'un emplacement sur la voie publique et un habitant néerlandophone de Jette a reçu une sanction administrative communale en français de la part de la commune de Forest. Après intervention du Vice-Gouverneur, le receveur communal et l'agent sanctionnateur communal ont respectivement pris les mesures nécessaires pour rectifier la situation. Une troisième plainte concernait la commune de Molenbeek-Saint-Jean, où un habitant souhaitait faire appel au service de nettoyage pour effacer des graffitis, mais s'est vu répondre que seuls des formulaires de demande en français étaient disponibles à cet effet. Une quatrième plainte concerne une lettre monolingue en français de la commune d'Ixelles à un habitant néerlandophone concernant l'état de la façade de sa maison. La cinquième plainte concerne la commune de Molenbeek-Saint-Jean où un couple mixte a fait une déclaration de cohabitation légale et a souhaité recevoir ce document dans les deux langues administratives. Dans ce cas, le Vice-Gouverneur a souligné que les documents juridiques rédigés par un gouvernement pour des citoyens individuels sont en principe unilingues (contrairement aux communications publiques destinées au public qui sont bilingues à Bruxelles) et que la commune n'agissait donc pas en violation des lois linguistiques.

Cinq plaintes concernaient des annonces faites par les autorités communales à l'intention du public le long des voies publiques. Elles concernaient notamment un marquage routier monolingue en français pour une « zone cyclable » dans la commune de Forest, un panneau communal de sensibilisation à la propreté publique le long des voies publiques à Uccle, une bannière de la société immobilière publique locale « L'Habitation Moderne - de Moderne Woning » à Woluwe-Saint-Lambert, des panneaux d'information monolingues en français de la direction foncière de la Ville de Bruxelles, et un certain nombre d'inscriptions monolingues en français sur les écrans initiaux des horodateurs de la Ville de Bruxelles. Les autorités locales contactées ont assuré les adaptations nécessaires dans la plupart de ces cas.

Cinq plaintes concernent l'accueil ou l'information dans les deux langues administratives dans différents bâtiments administratifs. Elles concernaient notamment les tickets unilingues français délivrés par les automates de l'accueil du centre administratif de la Ville de Bruxelles, l'absence de signalisation et d'accueil en néerlandais dans le restaurant situé dans le centre administratif de la Ville de Bruxelles, l'absence d'accueil en néerlandais au Belgian Beer World exploité par une régie communale autonome de la Ville de Bruxelles, les notices explicatives

unilingues françaises d'une exposition de photos à l'hôtel de ville de Woluwe-Saint-Lambert, et les affiches unilingues françaises dans les bâtiments du CPAS de Woluwe-Saint-Lambert.

Autres services publics locaux et régionaux (8 plaintes)

Deux plaintes ont été déposées contre l'agence régionale de stationnement Parking.Brussels en 2024. Une plainte concernait le cas désormais classique d'un résident néerlandophone de la région bilingue de Bruxelles-Capitale qui avait reçu un ticket de stationnement unilingue français (alors que l'adresse utilisée était en néerlandais, ce qui aurait dû permettre à Parking.Brussels de savoir qu'il s'agissait d'un citoyen néerlandophone). Une deuxième plainte concernait un ticket de stationnement émis par un automate géré par Parking.Brussels dans la commune d'Ixelles, sur lequel le nom de la commune n'était mentionné qu'en français. Dans ce dernier cas, Parking.Brussels a confirmé qu'il s'agissait d'une erreur matérielle de son fournisseur, qui serait corrigée.

Deux plaintes ont également été déposées concernant Safe.Brussels. Une plainte concerne un résident néerlandophone de la région bilingue de Bruxelles-Capitale qui a reçu une lettre recommandée exclusivement en français de Safe.Brussels concernant un permis de port d'arme. Une autre plainte concernait un test du système d'alerte BE dans la région de Bruxelles-Capitale par Safe.Brussels. Un citoyen néerlandophone a fait remarquer qu'il avait d'abord reçu une alerte en français (test) et qu'il n'avait reçu une alerte en néerlandais que très longtemps plus tard. Le Vice-Gouverneur a écrit au haut fonctionnaire de l'agglomération bruxelloise et directeur général de Safe.Brussels à ce sujet et a reçu une réponse détaillée, confirmant qu'il y avait bien deux employés qui transmettaient simultanément l'alerte test dans les deux langues administratives, mais que Safe.Brussels est tributaire des capacités technologiques des opérateurs de télécommunication pour une telle transmission de masse. En outre, ce test a été utilisé précisément pour améliorer le système - également sur ce point.

Il y a aussi eu une plainte concernant Bruxelles Mobilité en 2024. Dans ce cas, il s'agissait d'une signalisation unilingue française d'une déviation lors de travaux sur la Chaussée de Wavre, à Auderghem. La direction générale de Bruxelles Mobilité a réagi rapidement et a demandé au responsable des travaux, en l'occurrence Sibelga, de prévoir également une signalisation en néerlandais.

Une citoyenne a déposé une plainte parce qu'elle recevait systématiquement toutes les communications relatives à l'installation d'un nouveau compteur en français de la part de Sibelga, alors qu'elle avait déjà clairement indiqué qu'elle était néerlandophone. Dans un premier temps, ils ont refusé de corriger la situation en prétextant qu'elle devait s'adresser à son fournisseur d'énergie. Le Vice-Gouverneur a écrit à Sibelga à ce sujet, qui a reconnu avoir commis une erreur et a corrigé le problème.

Comme l'année dernière, une autre plainte a été déposée à l'encontre de l'asbl Bruprev, responsable du dépistage du cancer de l'intestin dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, qui écrivait systématiquement à tous les habitants en utilisant uniquement des données d'adresse en langue française. Il ressort de la réponse de l'association qu'une solution structurelle est en cours d'élaboration.

Une autre plainte concernait l'asbl WORMS, une asbl privée qui ne relève pas en tant que telle du champ d'application des lois linguistiques, mais qui a organisé une « journée du compost » pour le compte de la Région de Bruxelles-Capitale (en l'occurrence Bruxelles Environnement). Lors de l'exécution d'un tel contrat public, les lois linguistiques doivent évidemment être

respectées. Une citoyenne néerlandophone intéressée par cette initiative a déposé une plainte parce que l'association avait répondu à sa demande d'informations complémentaires exclusivement en français. Interrogée à ce sujet, il s'est avéré que l'association ne comprenait pas (ne voulait pas comprendre) ce que stipulent les lois linguistiques. Bruxelles Environnement en a également été informé.

Services de police et de justice (7 plaintes)

Le Vice-Gouverneur a reçu trois plaintes relatives à la police locale en 2024 de la part, respectivement, d'un habitant de Jette concernant la zone de police Bruxelles-Ouest, d'un habitant d'Anderlecht concernant la zone de police Midi et d'un habitant de Bruxelles concernant la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles. Dans tous les cas, les inspecteurs de police n'étaient pas en mesure d'aider ou de répondre de manière adéquate à la personne concernée en néerlandais. Les chefs de corps concernés ont fait enquêter sur ces incidents et, le cas échéant, ont pris les mesures qui s'imposaient.

Une autre plainte concernait une proposition unilingue francophone de recouvrement immédiat d'une amende routière envoyée par le centre de traitement régional de Bruxelles à un résident de la région flamande. Il s'agissait à l'origine d'une infraction commise dans la commune de Schaerbeek. L'expérience passée montre que le centre régional de traitement des infractions routières se fie à la langue utilisée par l'inspecteur de police qui a constaté l'infraction. Étant donné que le pro justitia en cause relève stricto sensu des dispositions de la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire, le Vice-Gouverneur n'a pas pu intervenir dans cette affaire. Néanmoins, ce problème a de nouveau été signalé au ministre fédéral de la Justice.

Une autre plainte concernait la Police des Chemins de Fer fédérale. Dans ce cas, un habitant de la région néerlandophone n'a pas pu être aidé en néerlandais par une équipe de la police ferroviaire lors d'un incident à la gare de Bruxelles-Central. Un interrogatoire en néerlandais dans le bureau de la Police des Chemins de Fer à la gare de Bruxelles-Midi s'est également avéré impossible. Le directeur général de la police administrative a reconnu le problème - après enquête interne - et a indiqué qu'il y avait un manque structurel d'inspecteurs néerlandophones à la Police des Chemins de Fer à Bruxelles, mais il a promis d'essayer d'y remédier par des mesures organisationnelles. Le Vice-Gouverneur a également signalé le problème au ministre fédéral de l'Intérieur.

Un habitant de la région de langue néerlandaise a déposé une plainte parce qu'il a reçu une réponse unilingue française du parquet de Bruxelles à sa demande d'accès au dossier d'une affaire dont il était la victime à Bruxelles. Comme il s'agissait également d'une question couverte par les dispositions de la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire, le Vice-Gouverneur n'a pas pu intervenir dans cette affaire. Néanmoins, la question a de nouveau été signalée au ministre fédéral de la Justice.

À l'occasion des élections législatives du 9 juin 2024, un habitant néerlandophone de la région bilingue de Bruxelles-Capitale a reçu une lettre de convocation monolingue en français des Présidents du Tribunal de première instance pour exercer la fonction de président d'un bureau électoral. Le Vice-Gouverneur a écrit aux Présidents du Tribunal à ce sujet, qui ont immédiatement fait rectifier la situation. Ils ont évoqué une erreur matérielle due à un fonctionnaire de la Ville de Bruxelles.

Hôpitaux et SMURs (4 plaintes)

Quatre plaintes ont été déposées concernant les hôpitaux bruxellois et/ou les SMURs en 2024.

Dans deux cas, il s'agissait d'un habitant d'une commune de la région de langue néerlandaise (respectivement Overijse et Herent) qui avait appelé le centre 100. Dans un cas, la personne a été transférée au service des urgences de l'hôpital Chirec Delta à Auderghem. Dans le second cas, une équipe du SMUR de l'hôpital universitaire Saint-Luc de Woluwe-Saint-Lambert a été envoyée sur place. Dans les deux cas, les patients ont été confrontés à du personnel exclusivement francophone. Les formalités administratives de la part de l'hôpital Chirec Delta se sont également déroulées exclusivement en français. Bien que les deux hôpitaux en question ne soient pas soumis à une obligation de bilinguisme en vertu des lois linguistiques, ils le sont pour leurs services d'urgence et de SMUR reconnus. Le Vice-Gouverneur a donc écrit non seulement aux hôpitaux concernés, mais aussi au ministre fédéral de la Santé.

Un troisième cas concerne un habitant de la région néerlandophone qui a été victime d'un accident à Bruxelles et qui a été transféré au service des urgences de la clinique Saint-Jean. Il n'a pas pu être aidé en néerlandais, que ce soit lors du triage ou lors du traitement, et son dossier a de nouveau été traité de manière unilingue en français.

Dans un quatrième cas, la plainte concernait un litige entre un résident néerlandophone de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et l'hôpital Brugmann au sujet d'une facture impayée. Dans ce cas, l'individu a déposé une plainte parce qu'il a reçu une demande de paiement unilingue en français par voie d'huissier - à la charge de l'hôpital.

Services publics fédéraux et entreprises publiques (4 plaintes)

Le Vice-Gouverneur a reçu quatre plaintes par rapport à bpost en 2024.

Une plainte concernait le cas désormais classique d'une notification par courrier électronique pour un envoi recommandé, où l'adresse d'un résident néerlandophone de la région bilingue de Bruxelles-Capitale s'affichait incorrectement en français. Bpost a de nouveau promis de résoudre ce problème.

Trois autres plaintes concernaient les services fournis dans les bureaux de bpost à Koekelberg, Anderlecht et Etterbeek respectivement. À Koekelberg, il s'agissait de l'affichage des prestations fournies par les interprètes pour les locuteurs d'autres langues, où seule la traduction du et vers le français était proposée. Cela a immédiatement été corrigé par bpost en affichant également les services de traduction depuis et vers le néerlandais. À Anderlecht, les services offerts étaient affichés dans un format monolingue en français et le guichetier n'était pas non plus en mesure de proposer un service en néerlandais. À Etterbeek, une habitante néerlandophone a été confrontée à une employée du guichet qui lui a clairement indiqué qu'elle n'était prête à répondre qu'en français ou en anglais, une affirmation apparemment également soutenue par le responsable du bureau.

Divers (3 plaintes)

Deux plaintes concernent des musées ou des expositions, notamment le Musée de la Bande Dessinée et le spectacle audiovisuel sur Magritte à la Galerie Horta. Dans les deux cas, aucun billet en néerlandais n'a été délivré à un visiteur néerlandophone. Le Vice-Gouverneur a fait

remarquer que les deux cas concernaient des initiatives privées, qui ne sont pas soumises aux lois linguistiques.

Le propriétaire néerlandophone d'une maison à Forest a déposé une plainte parce que la société à laquelle il a fait appel pour l'inspection et la certification PEB de son installation électrique communiquait avec lui en français. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une entreprise privée qui, bien que bénéficiant d'une reconnaissance gouvernementale pour son activité économique, ne pouvait en aucun cas être considérée comme un chargé de mission du gouvernement au sens des lois linguistiques. Le Vice-Gouverneur ne pouvait donc pas intervenir dans cette affaire.

8 Conclusions du Vice-Gouverneur

L'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale est la seule région linguistique constitutionnellement bilingue de Belgique. La mise en pratique de ce bilinguisme dans les services quotidiens aux citoyens est un défi permanent, devenu plus complexe, mais non moins pertinent, en raison de la forte augmentation de l'internationalisation et de la diversité culturelle et linguistique. La législation sur l'emploi des langues en matière administrative reste l'épine dorsale et le critère de référence de ce bilinguisme. Or, la législation existante et la tutelle exercée par le Vice-Gouverneur ne suffisent pas en soi pour assurer le service bilingue envisagé. Cela nécessite l'engagement et la participation de toutes les autorités, services et personnes concernées.

Les pouvoirs locaux, qui garantissent des services essentiels à la population, n'ont pas seulement la responsabilité de veiller à ce que le personnel qu'ils recrutent satisfasse aux exigences légales en matière de connaissance des langues. Ils doivent également veiller à ce que leurs services soient en toutes circonstances au service de la population dans les deux langues nationales et à ce que leurs communications au public soient toujours bilingues. Ceci nécessite non seulement d'accorder une attention constante aux exigences légales, mais surtout de s'engager positivement à considérer le bilinguisme comme faisant partie intégrante d'un service de qualité et professionnel. Les moyens modernes de communication et d'information peuvent constituer à la fois un outil et un défi supplémentaire à cet égard.

Il en va de même pour les services et entreprises publics fédéraux et régionaux actifs dans l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. La gestion de leur personnel est soumise à d'autres règles au niveau des lois linguistiques que celles applicables aux autorités locales, mais leur fonctionnement bilingue est essentiel pour la population et fait l'objet de procédures de plainte auprès de mon service. Ce sont surtout la police et les services d'urgence, qui rentrent en contact avec le public de manière très directe en raison de la nature de leur fonction, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière dans ce domaine. Lors du développement de leurs plateformes en ligne et autres canaux de communication numériques ou automatisés, les services publics fédéraux et les entreprises doivent également prêter une attention ab initio au bon bilinguisme intégral de leurs services à Bruxelles, ce qui - vu les plaintes répétées - n'est pas encore suffisamment le cas.

Il est évident que, lors du recrutement de personnel légalement bilingue, les pouvoirs locaux dépendent aussi du fonctionnement d'autres autorités. Ainsi, l'autorité fédérale est chargée, par la législation sur l'emploi des langues en matière administrative, de l'organisation des examens pour l'obtention des brevets linguistiques exigés par la loi. Les Communautés sont pour leur part compétentes pour l'enseignement et donc aussi pour l'instruction dans la deuxième langue, tant dans l'enseignement régulier que par le biais de diverses initiatives de formation. Les pouvoirs locaux font également appel à Actiris, le service régional de l'emploi en Région bruxelloise, dans leur recherche de personnel qualifié bilingue. Une approche cohérente, à tous les niveaux de pouvoir et avec une collaboration active entre toutes les parties concernées, semble nécessaire, non seulement pour assurer un meilleur respect des lois linguistiques, mais également pour utiliser au mieux tous les talents présents dans notre société et fournir un nombre suffisant de candidats juridiquement bilingues afin de pourvoir tous les postes.

Les lois sur l'emploi des langues en matière administrative ne sont pas un objectif en soi, mais un moyen de veiller à ce que le gouvernement serve les citoyens de la meilleure façon possible. Elles constituent également un ensemble complexe et complet à cet égard, qui reflète

l'équilibre social et institutionnel du pays. La tutelle et un mécanisme de sanction effectif constituent une pierre angulaire fondamentale de cette législation.

En ce qui concerne tous les éléments susmentionnés qui sont essentiels pour l'application des lois linguistiques dans l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, on peut tirer les conclusions suivantes sur la base des données reprises dans le présent rapport:

1. Le nombre total de délibérations soumises à mon service en ce qui concerne le personnel des pouvoirs locaux s'élevait à 3.639 en 2024. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui des deux années précédentes, mais reste historiquement très élevé. Le fait que les administrations locales soumettent davantage de décisions est une tendance positive qui indique que les services du personnel de la plupart des communes et des CPAS remplissent plus scrupuleusement leurs obligations légales en la matière. En outre, mon service continue de s'efforcer, par des contacts réguliers avec les services du personnel qui sont ouverts à cet égard, de parvenir à un flux d'informations plus fluide et plus efficace, dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

L'obligation légale pour toutes les administrations communales et les CPAS bruxellois de soumettre toutes leurs délibérations en matière de personnel au Vice-Gouverneur n'est évidemment pas un fait nouveau. En effet, elle a déjà été réaffirmée à plusieurs reprises par la Commission permanente de contrôle linguistique, entre autres. Néanmoins, il reste difficile d'obtenir de toutes les autorités locales bruxelloises qu'elles soumettent systématiquement toutes les décisions relatives au personnel. Grâce aux efforts continus de mon service, et aussi grâce à l'intervention des ministres compétents du Collège réuni de la Commission communautaire commune au cours de la législature 2014-2019, la plupart des problèmes à cet égard ont pu être éliminés dans le passé.

Pourtant, au cours de la législature 2019-2024 écoulée, le Vice-Gouverneur a dû à plusieurs reprises attirer l'attention des ministres compétents du Collège réuni sur le refus persistant du CPAS de Woluwe-Saint-Lambert de s'acquitter de ses obligations légales. La demande d'agir sur ce point est malheureusement restée sans effet et au cours de l'année 2023, le CPAS de Forest a également décidé de renoncer à ses obligations légales. Évidemment, le Vice-Gouverneur a aussi informé les ministres compétents de cette situation et a de nouveau demandé une intervention pour y remédier, malheureusement encore une fois sans effet. Le Vice-Gouverneur continuera naturellement à insister auprès des autorités régionales de tutelle pour qu'elles fassent le nécessaire afin que toutes les administrations locales se conforment à la loi.

Un point d'attention particulier reste également le flux d'informations en matière de parité au niveau dirigeant. Un nombre limité d'autorités locales refusent - malgré l'insistance répétée - de tenir mon service au courant de la situation actuelle. En 2024, la situation s'est aggravée par rapport à 2023, avec 6 communes et 2 CPAS défaillants, contre respectivement 4 et 1 en 2023. Ici aussi, des efforts continus devront être déployés pour redresser la situation afin d'assurer un suivi adéquat.

2. Dans 560 des délibérations soumises, les lois linguistiques ont été pleinement respectées. Cela représente donc 15,4% des cas, ce qui constitue une légère amélioration par rapport à 2023. Comme les années précédentes, il y a une grande différence selon qu'il s'agisse de personnel statutaire ou contractuel. Parmi les décisions soumises concernant le personnel statutaire, 67,5% étaient conformes à la législation sur l'emploi des langues. Des décisions relatives au personnel contractuel, seules 7,9% étaient conformes aux lois linguistiques.

Conformément à la pratique établie, qui a également été suivie par les Vice-Gouverneurs précédents, les délibérations concernant des agents contractuels désignés pour une très courte durée (contrats de remplacement, par exemple) et ne disposant pas du certificat de connaissance linguistique exigé, n'ont pas été suspendues. En 2024, c'était le cas dans 899 dossiers, soit 24,7% du nombre total de dossiers.

Un total de 2.180 des décisions soumises ont été suspendues parce qu'elles étaient en conflit avec les lois linguistiques. Cela représente 59,9% du nombre total de cas, soit une légère diminution par rapport à 2023 (61,6%).

Bien entendu, la situation diffère selon qu'il s'agit des administrations communales ou des CPAS et entre les différents pouvoirs locaux (voir les commentaires sur les données statistiques aux pages 53-54 et les tableaux par administrations communales et CPAS aux pages 13-50).

3. Dans un nombre de cas limité mais non négligeable, des délibérations ont dû être suspendues à cause du non-respect de la parité au niveau dirigeant. En 2024, il s'agissait de 21 cas. Il ressort des données recueillies par mon service que seulement dans 2 des 19 communes et dans 2 des 19 CPAS, les fonctions dirigeantes sont remplies en parité ou en quasi-parité (une différence d'une unité avec un nombre impair de postes). La situation continue donc de se détériorer à ce niveau, notamment en ce qui concerne le degré de déséquilibre des proportions entre les deux groupes linguistiques. Dans 11 communes et 14 CPAS, la prépondérance d'un groupe linguistique dans les postes de direction dépasse aujourd'hui 75%. Dans 6 CPAS, il y a même une absence totale d'un groupe linguistique aux postes de direction.
4. Comme les années précédentes, un certain nombre d'autorités locales ont transmis des brevets linguistiques relatifs à des membres du personnel déjà employés. En 2024, il y en a eu 54 pour des dossiers de la même année et 62 pour des dossiers d'années antérieures. Cela indique que certaines autorités locales encouragent effectivement leur personnel à obtenir le brevet linguistique requis pour leur poste et que cela peut aussi être efficace. D'autre part, les différents systèmes de primes de bilinguisme, cofinancés par le gouvernement fédéral, jouent sans doute également un rôle positif à cet égard. S'il s'agit indéniablement d'un point positif, le nombre d'agents qui obtiennent encore un brevet linguistique après leur recrutement reste malheureusement assez limité en chiffres absolus, par rapport au nombre total de recrutements sans brevet linguistique.
5. Le nombre de plaintes formelles introduites auprès de mon service par des particuliers s'élevait à 61 en 2024, un nouveau record absolu. Il y a également eu de nombreux contacts et demandes de renseignements non liés à une plainte formelle.

Différentes tendances peuvent être déduites des plaintes et des suites qui y ont été données:

- Tout d'abord, certaines autorités et services réagissent assez rapidement et positivement à ces plaintes et tentent également d'y remédier efficacement. Malheureusement, il existe aussi des services qui ne répondent pas aux plaintes.
- Deuxièmement, dans certains services, les plaintes montrent clairement un problème structurel. Il s'agit parfois d'un problème d'organisation et de personnel. Dans d'autres cas, il s'agit d'un programme informatique qui n'est pas adapté aux

exigences des lois linguistiques et à l'égalité de traitement des deux langues administratives dans la Région de Bruxelles-Capitale.

- Troisièmement, il est profondément regrettable de constater un manque croissant de respect du droit légal des citoyens d'utiliser leur propre langue administrative dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, notamment par les services dont la mission est d'assister les citoyens dans des situations d'urgence, ainsi que par les services chargés, entre autres, de sanctionner les citoyens pour des infractions.

Globalement, on peut conclure que la situation en ce qui concerne le respect de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative au niveau des autorités locales bruxelloises reste très problématique et se détériore encore dans certains domaines importants, comme le démontre le pourcentage élevé de recrutements et nominations où les exigences légales ne sont pas remplies. Le fait que dans 1 commune et dans 4 CPAS (outre les 2 CPAS qui ne transmettent plus leurs décisions), aucun des agents recrutés en 2024 ne disposait du brevet linguistique légalement requis, montre à quel point la situation sur le terrain est dramatique dans certains services locaux. D'un autre côté, il existe des autorités locales où un pourcentage très important du personnel recruté possède le brevet linguistique requis, dont une autorité locale où plus de la moitié du personnel recruté le possède. Cela démontre que la situation peut varier considérablement en fonction de l'autorité locale et de la politique de recrutement qui y est adoptée.

Tous les chiffres et observations ci-dessus ne portent pas atteinte aux efforts déployés par plusieurs autorités locales pour assurer un service bilingue ni au fait que de nombreux membres du personnel font réellement un effort pour obtenir le brevet linguistique requis et pour fournir des services professionnels et corrects à tous les citoyens. Cependant, les chiffres du présent rapport et le nombre de plaintes indiquent que la loi et les droits des citoyens continuent d'être violés à grande échelle, non seulement au sein des autorités locales mais aussi dans les services publics et les entreprises régionales et fédérales.

Des efforts plus importants et structurels devront être déployés par toutes les autorités concernées pour parvenir à une application complète et correcte de la législation administrative sur les langues dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Ces efforts seront d'autant plus fructueux qu'ils s'inscriront dans une approche cohérente et globale du renforcement du bilinguisme à Bruxelles. L'enseignement (dans les écoles et dans divers établissements de formation), le placement et l'orientation pour les demandeurs d'emploi, le bilinguisme encouragé par le biais de primes et d'autres initiatives positives, une meilleure publicité des examens linguistiques légaux, une politique du personnel qui adhère pleinement au bilinguisme prévu par la loi, voilà autant d'aspects qui font partie d'une telle approche cohérente au même titre qu'un mécanisme efficace et contraignant de contrôle et de sanction qui doit en être la clé de voûte.